

COIFFURE

COUPE COULEUR

Mention
Complémentaire

Le titulaire de la mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur est un professionnel spécialisé compétent dans les techniques de coloration, de coupe et de coiffage.

Il exerce son activité dans les salons et entreprises de coiffure, dans les milieux du spectacle et de la mode, dans les établissements sanitaires et sociaux, dans les entreprises de production et de distribution des produits capillaires.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.



Objectifs de formation

S'informer et communiquer

- Rechercher, s'appropriier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre
- Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation

Organiser et gérer

- Organiser les activités
- Gérer les environnements de travail

Concevoir et réaliser

- Mettre en oeuvre des techniques de coloration
- Mettre en oeuvre des techniques de coupe «dame»
- Mettre en oeuvre des techniques de coiffage

Contrôler et évaluer

- Évaluer la qualité de la prestation
- Apprécier l'efficacité de la prestation



Conditions d'admission

La formation se prépare en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

La Mention Complémentaire Coiffure coupe couleur est accessible aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V relevant du secteur de la coiffure.

Attention, l'admission n'est définitive qu'après avoir signé un contrat d'apprentissage

Règlement d'examen

Les épreuves se passent en examen ponctuel.

E1 - Coupe transformation, coiffage dame

EP2 - Coloration, effet de couleur

E3 - Evaluation de l'activité professionnelle (dossier)

Modalités d'alternance

La formation à l'IFP 43 s'étend de septembre à début juillet.

Le rythme d'alternance est d'une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise.

La durée initiale de la formation est de 12 mois.

Débouchés

Plusieurs possibilités s'offrent aux titulaire de la Mention Complémentaire Coiffure coupe couleur :

- *Accès direct à l'emploi*

- ◆ *A l'issue de la formation*

Ouvrier coiffeur

- ◆ *A moyen terme :*

Le Brevet professionnel Coiffeur est obligatoire pour les personnes souhaitant créer leur salon de coiffure.

- *Poursuite d'étude*

- ◆ *BP Coiffure*

Plus d'information

www.ifp43.fr



Institut de Formation Professionnelle 43

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel de Haute-Loire

Les Yssets 43370 Bains - Tél. : 04 71 57 98 00

Fax : 04 71 57 53 06 - contact@ifp43.fr

